

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2022-435**

Déchets ménagers

Location d'une benne à ordures ménagères  
16T  
Société BOM Services

Certifié exécutoire	09 JAN. 2023
Reçu en préfecture	09 JAN. 2023
Publié	09 JAN. 2023

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'article L 2123-1 du code de la commande publique relatif aux marchés passés selon une procédure adaptée lorsque la valeur estimée du besoin est inférieure aux seuils européens ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoirs précitée ;

Vu la délibération du Bureau communautaire du 17 novembre 2022 autorisant l'acquisition d'une benne à ordures ménagères 16 tonnes ;

Considérant la future réorganisation des collectes : collecte des emballages et papier en porte à porte par le biais de bacs individuels ou collectifs jaunes ainsi que la collecte des bio déchets avec un panache de solutions (compostage individuel, collectif et collecte en porte à porte ou en point d'apport volontaire) ;

Considérant qu'un des objectifs de cette réorganisation est de collecter tous les tonnages, au plus près de l'habitant et, qu'il est donc nécessaire d'acquérir une benne de petite capacité afin de pouvoir accéder à des rues étroites ou difficiles d'accès ;

Considérant le délai annoncé de livraison (12 à 18 mois environ) il est nécessaire de recourir à la location pour avoir ce type de matériel dès le lancement de la réorganisation des collectes ;

Considérant qu'après consultation de plusieurs entreprises, seule la société BOM Services peut répondre à ce besoin de location sur ce type de véhicule ;

**DECIDE**

- D'approuver le contrat avec la société BOM Services Groupe Semat se rapportant à la location d'une benne à ordures ménagères 16T (châssis RENAULT, Equipements : CARGOPAC C223 + LC double peigne) ;
- De préciser que le montant mensuel forfaitaire de location est de 3 900 € HT ;
- D'indiquer que la location prendra effet à compter du 15 mai 2023, pour une durée de 7 mois ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget général 2023.

Par délégation du Conseil Communautaire,  
Pour le Président et par subdélégation,  
**JACQUES TRONCY**  
Vice-Président délégué aux Finances  
et aux Achats publics

